



FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION

Préavis de grève au dépôt géré de Cannes.

Les camarades du dépôt de presse de Cannes, lassés d'attendre une simple réponse de leur direction à leurs revendications, menacent de se mettre en grève.

En effet, après plusieurs réunions, où ils ont exposés, en vain, un certains nombres de requêtes qui paraissent légitimes (voir ci-dessous), la direction du dépôt, qui dépend directement des NMPP, bien que ne rejetant aucune des revendications, ne fait rien et laisse passer le temps.

Que demandent donc les salariés du dépôt de Cannes pour mériter un tel traitement ?

- Une revalorisation de 100 € sur la rémunération de tous les salariés du dépôt (*Il faut savoir qu'un employé travaillant de nuit dans ce dépôt et qui bénéficie d'une ancienneté de 25 ans ne touche que 1400 €/mois !!!*)
- Entamer une négociation, conformément à la loi du 9 mai 2001, sur le repos compensateur qui n'est pas appliqué dans cette entreprise.
- Le droit d'accès à la formation professionnelle.
- Le respect d'un minimum de règles d'hygiène dans le dépôt :
 - Nettoyage périodique et régulier du dépôt ;
 - Réfection et aménagement du réfectoire (*qui n'est en fait qu'un local délabré*) ;
 - Ajout d'un WC supplémentaire (*actuellement il n'existe qu'un seul WC pour 35 salariés hommes et femmes !*)

Il est évident que la plupart de ces revendications ne devraient pas exister... **Et pour cause !** Si la direction respectait un minimum le code du travail, il ne resterait, dans cette courte liste, que la demande de négociation concernant les salaires. Et encore faudrait-il que la négociation collective obligatoire soit bien respectée dans l'entreprise... Ce qui n'est apparemment pas le cas !

La Filpac-CGT condamne les méthodes de gestion des relations sociales de la direction du dépôt de Cannes et apporte son plein et entier soutien aux salariés qui ne cherchent qu'à défendre leurs droits et leur dignité.

Elle restera vigilante aux réponses apportées aux camarades en lutte et réitère sa demande de rencontre avec le syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) et la direction générale des NMPP afin d'entamer, au plus vite, une négociation qui viserait l'élaboration et la mise en place d'une convention collective du niveau 2.

La Filpac-CGT souhaite aboutir, dès 2007, à la signature de cette convention qui devrait permettre de :
définir une rémunération digne de ce nom pour tous les salariés de ce secteur professionnel qui devra prendre en compte l'ancienneté, les formations passées et l'expérience acquise tout au long de la carrière ;
améliorer sensiblement les conditions de travail des salariés en prenant en compte la pénibilité du métier, notamment pour les salariés qui travaillent de nuit ;
garantir l'emploi des salariés en cas de rattachement par des mesures d'accompagnement concrètes
faciliter l'accès aux caisses sociales professionnelles (Mutuelle de la presse et le groupe Audiens) ainsi qu'au droit à la formation pour tous (Médiafor).

Montreuil
Samedi 30 septembre 2006.